

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 18	Conseil Municipal du Lundi 22 Novembre 2021
Direction des Finances	Domaine de compétence 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Lundi vingt deux Novembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div data-bbox="177 730 528 1240" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 15/11/2021</p> <p>Membres présents : 25 puis 24 (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 24/11/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00).</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE.</p> <p>Objet : Budget Maréis - Décision Modificative n°2</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Décision modificative n°2 – Budget Maréis

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 2020 approuvant le projet de nouvelle exposition permanente à Maréis.

Vu la délibération n°9 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe Maréis,

Vu la décision du maire n° 2021-09-03

Vu l'avis conforme de la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 27 octobre 2021,

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif,

Considérant que dans le cadre du projet de nouvelle exposition, la ville a lancé une mise en concurrence afin de désigner un cabinet en charge de la mission de maître d'œuvre.

Considérant que le règlement de consultation prévoyait en son article 1.2, qu'à l'issue de la phase de candidature, 4 candidats maximum pouvaient être admis à présenter une offre.

Considérant la décision d'indemniser chaque candidat admis à présenter une offre mais non attributaire du marché comme prévu dans le règlement de consultation, en son article 11,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 20 d'un montant de 3 000 euros correspondant à cette dépense,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire les crédits au chapitre 23 afin de procéder au paiement de la mission de maîtrise d'œuvre ; conception muséographique et scénographique ainsi que du suivi de la réalisation d'une nouvelle exposition permanente à Marais.

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
20	2031	Frais d'études	3 000.00 €
23	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	247 000.00 €
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 250 000.00€
TOTAL :			0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

